



Approuvé par le CÉ le 12 avril 2021

# CODE DE VIE 2021-2022

*École Saint-Louis*

Le code de vie est un document qui fait état des règles de conduite et des mesures de sécurité applicables dans l'établissement dont l'obligation, pour l'élève, d'adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire et de participer aux activités de l'établissement concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence.

## PRINCIPES DE BASE

Tous les intervenants de l'école ont élaboré ces règles de vie en ayant comme objectif de créer un climat propice à la formation intellectuelle et au développement global des individus dans le respect des valeurs du projet éducatif de notre école. Tout le personnel de l'école a autorité sur les élèves. L'adulte, témoin d'un geste incorrect ou grave, a le pouvoir d'appliquer immédiatement la conséquence prévue.

**Principe 1** Je fais aux autres seulement ce que je veux que les autres me fassent.

*Priorité : Je choisis des mots respectueux pour m'adresser à toutes les personnes qui m'entourent.*

**Principe 2** J'écoute et j'essaie de comprendre l'autre.

**Principe 3** J'accepte de ne pas avoir et savoir tout, tout de suite, maintenant.

**Principe 4** Tout ce qui est à faire mérite d'être fait et bien fait.

# DES RÈGLES À SUIVRE...

## Règle 1 : Circulation

- 1.1 À mon arrivée à l'école, je me dirige vers la porte d'entrée, je prends mon rang.  
Au signal du surveillant, j'entre calmement. J'enlève ma casquette ou mon chapeau.
- 1.2 Aux vestiaires et aux toilettes, je suis calme et je me déplace sans attendre les autres.
- 1.3 Lors des déplacements, dans les escaliers et les corridors, je circule en silence, en marchant calmement à droite, en rang.
- 1.4 Durant la récréation, je respecte les limites de la cour d'école. Après la récréation, au signal du surveillant, je prends rapidement mon rang.

## Règle 2 : Respect de soi et des autres

- 2.1 En toute circonstance, je m'exprime avec un langage et des gestes respectueux, et ce, tant avec mes amis qu'avec les adultes.
- 2.2 Je vouvoie et j'utilise Monsieur et Madame en m'adressant à un adulte.
- 2.3 J'accepte les consignes que me donne tout intervenant (adulte ou **brigadier**) et j'agis en conséquence et sans répliquer.  
\* Une attention particulière envers nos brigadiers S.V.P.
- 2.4 J'arrive à l'heure à l'école afin de débiter mes cours en même temps que mes pairs.

## Règle 3 : Respect de l'environnement

- 3.1 J'utilise correctement le matériel qui m'est confié et j'en prends soin.
- 3.2 Je suis responsable de la qualité de l'environnement en classe, dans l'école et sur la cour.

## Règle 4 : Habillement

- 4.1 Je prévois des chaussures pour l'extérieur et l'intérieur.
- 4.2 Je suis habillé de façon convenable et propre (**INTERDIT** : gilet bedaine, bretelles spaghettis, imprimés à caractère violent, jupe ou short trop court, pantalon taille basse, chaînes (ou autre objet pouvant blesser).
- 4.3 Je porte des bottes et une tenue chaude (culotton, tuque, mitaines, ...) obligatoirement jusqu'à avis contraire.
- 4.4 Je porte des chaussures sécuritaires adaptées aux activités scolaires obligatoirement (les sandales de style « Crocs » avec ganses sont permises) / (les sandales de plages, les chaussures à talons, plate-forme et de « skate » sont interdites). Interdiction aux souliers à roulettes et aux bottes de travail à cap d'acier.
- 4.5 J'ai mes vêtements d'éducation physique à tous les cours et **les cheveux attachés à chaque cours.**

## **Règle 5 : Généralités**

- 5.1 Je m'applique et j'exécute tous mes travaux (école et maison) dans les délais prévus.
- 5.2 Je ne mâche pas de gomme et je ne mange pas de friandises à l'école.
- 5.3 Je n'apporte pas d'objets non nécessaires à l'école (toutous, cartes de hockey, petites autos, MP3, iPod, LEGO, etc.).
- 5.4 Les collations que j'apporte doivent être santé (fruits, légumes ou produits laitiers).
- 5.5 Il est interdit de venir à l'école en vélo.

**(L'école se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de bris ou de vol de vélo.)**

**N.B. : L'école se réserve le droit d'un pouvoir discrétionnaire au niveau de l'application de certaines règles.**

## **Aux parents et aux intervenants**

Nos écoles sont des institutions d'éducation où l'on favorise un environnement sain et sécuritaire, empreint de relations humaines respectueuses et de gestes de civilité. Il est donc essentiel de maintenir un climat de travail favorisant la civilité de façon à protéger l'intégrité physique et psychologique ainsi que la dignité des employés et des élèves du centre de services scolaire.

Ainsi donc, le centre de services scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a adopté une politique relative à la civilité au travail le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Vous pouvez la consulter à l'adresse suivante :

<http://web.cskamloup.qc.ca/dossier/IMG/pdf/RH-POL-0302 - Politique relative a la civilitte au travail.pdf>

La civilité est bien plus que d'être simplement poli et courtois. Il s'agit de considérer les autres et d'être ouvert à eux, de communiquer respectueusement, d'adopter des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie.

### **Agir avec respect au quotidien, c'est :**

- ✓ Être courtois et poli
- ✓ Prendre en compte les opinions des autres
- ✓ Utiliser un ton de voix convenable
- ✓ Respecter la hiérarchie
- ✓ Être ponctuel

### **Agir en collaboration au quotidien, c'est :**

- ✓ S'entraider entre collègues
- ✓ Être positif et réceptif
- ✓ Développer son autonomie à la suite de la collaboration
- ✓ Partager ses idées et connaissances
- ✓ Être consciencieux

### **Agir avec ouverture au quotidien, c'est :**

- ✓ Accepter les changements et s'y adapter
- ✓ Respecter les goûts et les coutumes des autres
- ✓ Donner la chance aux autres de s'exprimer
- ✓ Être capable d'en venir à un compromis en cas de conflit
- ✓ Respecter les divergences d'opinions

### **Communiquer efficacement au quotidien dans notre service/école, c'est :**

- ✓ Avoir une bonne écoute, être réceptif
- ✓ S'assurer que le message est bien compris
- ✓ Avoir de l'empathie
- ✓ Partager l'information à temps
- ✓ Adopter un ton de communication agréable

# INFORMATIONS UTILES

## Surveillance sur la cour d'école

- Le matin ⇒ à partir de 7 h 55
- Le midi ⇒ à partir de 12 h 45
- À la sortie ⇒ jusqu'au départ de tous les élèves

## **L'école se dégage de toute responsabilité advenant le fait qu'un enfant arrive plus tôt à l'école ou quitte plus tard. \***

- Cours**
- AVANT-MIDI ⇒ début des cours à 8 h 05, fin des cours à 11 h 25
  - APRÈS-MIDI ⇒ début des cours à 12 h 55, fin des cours à 15 h 15

**\*Il est strictement interdit aux enfants de demeurer seuls sur la cour d'école (parc de jeux) après l'école.**

N.B. : Les terrains de l'école sont privés et l'accès est autorisé par la direction en priorisant et en respectant les heures scolaires ainsi que le protocole d'entente avec la municipalité.

**ACCÈS AUX CITOYENS** | Du lundi au vendredi : après **16 h 30** | Samedi et dimanche : toute la journée

## Accès à l'école

- En tout temps, la porte est verrouillée. Vous devez utiliser la sonnerie et nous vous ouvrirons avec plaisir;
- Pour les parents, afin de rencontrer les enseignants ou la direction, prendre préalablement rendez-vous;
- Le parent n'est pas autorisé à aller chercher ou à aller reconduire son enfant à l'étage des classes. **Il doit attendre à l'entrée de l'école;**
- Les objets tels que boîte à lunch, mitaines, etc. devant être remis aux élèves doivent être confiés à la personne qui répondra à la porte. Il nous fera plaisir d'y donner suite.

## Civisme

- Ensemble des règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie en groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public (art. 18.1 et 96.6).

## Sécurité

- Il n'y a plus de brigadier scolaire pour les enfants circulant à pied. Nous nous attendons à ce que chacun agisse de manière respectueuse et sécuritaire;
- Si vous devez venir chercher votre enfant, rappelez-vous **qu'il est défendu de circuler dans la cour en voiture à la sortie des élèves. Stationnez votre voiture en bordure de la rue et votre enfant vous rejoindra après le départ des autobus.**

## Absence

- Veuillez aviser l'école de toute absence de votre enfant en téléphonant ou en envoyant un message le jour même.  
**Aviser à l'avance** d'un rendez-vous, compétition sportive ou autre faisant en sorte que votre enfant doit s'absenter afin que l'enseignant puisse prévoir le travail à faire ou à reprendre, au besoin.

# ENGAGEMENT

## 2021-2022

- Je m'engage** à respecter les règles de vie de l'école Saint-Louis ainsi que celles du transport scolaire.
- Je m'engage** à assumer les conséquences d'un non-respect afin de faciliter la vie scolaire de tous.
- J'accepte** de respecter les décisions qui seront prises à mon endroit en cas de manquement aux règlements de l'école.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

- Nous nous engageons** à encourager notre enfant quant au respect des règles de vie et à supporter l'école et l'enfant dans les diverses conséquences.

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

- La direction de l'école **a pris connaissance** de l'engagement de tous.

Signature de la direction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_